



Licenciement avec attestation contre moi

Par **mumu**, le **07/03/2008 à 13:53**

Aujourd'hui je me trouve licencié soit disant pour harcèlement sur ma supérieur sauf que depuis le début 07 c'est elle qui me harcèle. Le problème d'après la lettre de licenciement ils ont des attestations qui confirment les dires de ma supérieur que dois-je faire ?

Par **citoyenalpha**, le **08/03/2008 à 03:04**

Bonjour,

Vous pouvez porter plainte pour dénonciation calomnieuse.
Vous pouvez saisir les prud'hommes afin de faire valoir vos droits. Contacter le CDAD de votre département pour vous conseiller

Vous trouverez ci-dessous le lien pour déterminer de quel CDAD vous dépendez :

<http://www.annuaires.justice.gouv.fr/index.php?rubrique=10111>

Restant à votre disposition

Par **mumu**, le **13/03/2008 à 14:07**

merci pour votre réponse. J'ai déposé plainte pour fausse attestation. Je vous explique

l'histoire de mon mari. Il travaillais dans une chaine de restaurant depuis 10 ans aucun problème il etait manager depuis 5 ans .En 2007 IL CHANGE de resto la les problemes ont commencés avec l'equipe du restaurant le 10 octobre la DR le met en mise a pied conservatoire doit disant trop mechant avec le personnel. Il se bat pour récupérer sa place en novembre il retrouve sa place sans auccune sanction .La DR n'est pas très contente je vous précise q'elle etait l'ancienne manager de ce resto. Le 12 fevrier mon mari ce retrouve encore en mise a pied .Le 27 fevrier entretien pour licenciement les reproches insulte de sa hierrarchie la DR plus harcèlement. Mon mari nie les faits le 6 mars licenciement pour faute grave.